

STATUT DES EDUCATEURS

PV n° 342

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2017

Suite à la réunion de la commission du Statut des Educateurs, nous avons constaté les faits suivants :

Senior D1 Masculin :

Clubs en infraction :

SS ALLINGES

CS AMPHION

O CRAN

US MONT BLANC

Aucun document ne nous est parvenu.

US PRINGY

Manque le tableau récapitulatif

Clubs en dérogation :

FJ AMBILLY

FC CLUSES

Clubs en règle :

FC BALLAISON

FC CHERAN

ES CHILLY

CLUSES SCIONZIER FC

AS ST GENIS FERNEY CROZET

US SEMNOZ VIEUGY

FC THYEZ

Senior D1 Féminin :

Clubs en infraction :

CS AYZE

ES CERNEX

ESC Olympique

ES SEYNOD

AS VILLAZ PARMELAN

Aucun document ne nous est parvenu.

Clubs en règle :

US MARGENCEL

ES MEYTHET

AS SILLINGY

Nous rappelons que les clubs en infraction ont 60 jours à partir de la première journée de championnat afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.